

# Prix du ministre pour le leadership en prévention du crime

## Qu'est-ce que la prévention du crime?

La prévention du crime est l'effort concerté de particuliers, de collectivités, d'entreprises, de policiers et d'agences du gouvernement de s'attaquer activement aux causes profondes du crime pour que les gens se sentent en sécurité chez eux et dans leurs collectivités, et le soient, et que les personnes à risque de commettre un crime reçoivent de l'aide d'une telle façon que cela réduise la possibilité qu'elles commettent un crime.

## La prévention du crime, c'est :

- rassembler et partager les renseignements nécessaires pour prendre des décisions efficaces;
- bâtir des partenariats et élaborer des programmes qui s'attaquent aux causes profondes du crime;
- engager la participation des particuliers et appuyer ces derniers dans leurs efforts pour prévenir les actes criminels contre eux et leurs voisins;
- faire preuve de leadership.

## Prix pour le leadership en prévention du crime

Le ministère de la Justice choisira un ou une récipiendaire dans chacune des catégories suivantes :

- 1 Prix individuel
- 2 Prix jeunesse
- 3 Prix pour un groupe ou un organisme communautaire
- 4 Prix pour les services de police
- 5 Prix pour les médias
- 6 Prix pour le milieu des affaires

# Critères d'admissibilité



## Prix individuel

Peuvent être mises en candidature pour ce prix les personnes qui travaillent seules ou au nom d'une collectivité ou d'une agence gouvernementale, avec ou sans rémunération, qui ont fait preuve d'un leadership exemplaire dans leur collectivité dans le domaine de la prévention du crime, et qui ont réussi à élaborer, à mettre en œuvre, à promouvoir et à poursuivre des activités visant la prévention du crime dans leur collectivité.



## Prix jeunesse

Peuvent être mis en candidature pour ce prix les jeunes qui s'efforcent de faire preuve d'un leadership exemplaire dans leur collectivité dans le domaine de la prévention du crime, qui sont des modèles positifs dans leur collectivité, qui ont des habiletés exceptionnelles en leadership ou qui sont engagés activement dans des projets de prévention du crime dans leur collectivité ou à leur école.



## Prix pour un groupe ou un organisme communautaire

Peuvent être mis en candidature pour ce prix les organismes ou les groupes communautaires qui font preuve d'un leadership exemplaire dans le domaine de la prévention du crime et qui assument un rôle de chef de file pour organiser des activités communautaires dans le but de prévenir les actes criminels.



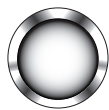
## Prix pour les services de police

Peuvent être mis en candidature pour ce prix les agents de police ou les administrateurs de services de police qui ont fait preuve d'un leadership exemplaire dans le domaine de la prévention du crime ou qui ont travaillé en partenariat avec la collectivité pour sensibiliser davantage la population à la prévention et pour mettre sur pied des programmes éducatifs pour favoriser des collectivités plus sûres et réduire les occasions de commettre des actes criminels.



## Prix pour les médias

Peuvent être mis en candidature pour ce prix les médias, les équipes de journalistes ou les journalistes de la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle, qui se sont faits les partisans de la prévention du crime ou de la sécurité dans les collectivités en pratiquant un journalisme qui va au-delà des apparences et qui donne une image en profondeur de la prévention du crime dans les collectivités.



## Prix pour le milieu des affaires

Peuvent être mises en candidature pour ce prix les entreprises et les sociétés qui ont travaillé seules ou avec d'autres à la prévention du crime à l'échelle locale, régionale ou provinciale. Leur contribution peut être d'ordre financier ou en nature; il peut s'agir d'une collaboration avec le gouvernement et les services de l'ordre pour réduire et prévenir les actes criminels, d'une collaboration avec la collectivité en fournissant des placements professionnels, de la mise sur pied de projets innovateurs ou de campagnes promotionnelles pour des collectivités sûres. Peuvent aussi être mis en candidature les chefs d'entreprise qui ont fait une contribution exceptionnelle dans le domaine de la prévention du crime, par exemple dans le cadre d'initiatives de développement social.

# Critères d'évaluation

## Engagement

La façon dont la personne, l'entreprise ou le groupe mis en candidature a montré son engagement pour répondre aux préoccupations locales concernant la prévention du crime et la sécurité des collectivités et des particuliers où que ce soit en Nouvelle-Écosse.

## Habilitation

La façon dont la personne, l'entreprise ou le groupe mis en candidature a travaillé activement pour habiliter sa collectivité à adopter des mesures de prévention du crime et faire de sa collectivité un endroit sûr où vivre. L'habilitation comprend le fait d'investir dans la capacité de la collectivité (c'est-à-dire les connaissances et les ressources) pour faciliter l'élaboration et l'implantation d'initiatives visant la prévention du crime dans la collectivité. L'habilitation comprend aussi les gestes posés par les personnes, les entreprises ou les groupes qui font un effort supplémentaire pour faire participer les particuliers et les collectivités à leurs efforts pour prévenir les actes criminels contre eux et leurs voisins.

## Leadership

La façon dont la personne, l'entreprise ou le groupe mis en candidature a encouragé d'autres personnes, entreprises ou groupes à prendre des mesures pour prévenir les actes criminels dans leur collectivité. Le leadership comprend l'habileté à influencer les politiques locales ou provinciales qui, à leur tour, apportent des changements positifs et le développement de collectivités plus sûres. Le leadership signifie aussi le développement ou l'implantation dans sa collectivité d'une idée, d'une stratégie ou d'un projet innovateur pour prévenir les actes criminels.

## Travailler ensemble

La façon dont la personne, l'entreprise ou le groupe a bâti des partenariats (au sein du gouvernement, avec les collectivités, les municipalités et les écoles) pour s'attaquer aux causes profondes du crime. Travailler ensemble signifie encourager la collaboration avec les membres de la collectivité, le gouvernement ou le milieu des affaires par la communication, par la coopération et par la coordination d'initiatives et d'activités visant à prévenir les actes criminels.

## Innovation, inclusivité et souplesse

On apportera une attention particulière à la mise en candidature de personnes, d'entreprises ou de groupes qui ont fait preuve d'innovation, d'inclusivité et de souplesse dans leur façon d'aborder les changements de circonstances dans nos collectivités et les changements dans les types de crimes commis partout en Nouvelle-Écosse.



# Prix du ministre pour le leadership en prévention du crime

## Formulaire de mise en candidature

Les formulaires de mise en candidature dûment remplis doivent parvenir au bureau au plus tard le **24 février 2012**. Vous pouvez dactylographier directement dans le formulaire ou imprimer celui-ci et le remplir à la main. Faites-en parvenir une copie finale imprimée à :

### Unité de la prévention du crime

Ministère de la Justice – Sécurité publique

5151 Terminal Road, 1er étage, Halifax (N.-É.) B3J 2L6

Tél. : 902-424-0123, courriel : crimepreventionunit@gov.ns.ca

## Justification pour la mise en candidature

Les personnes qui présentent une candidature doivent remplir la présente section et l'annexer à la page 1 du formulaire. Prière de joindre également tout rapport, toute coupure de journal, tout dépliant ou toute autre pièce justificative pertinente.

Dans l'espace ci-dessous, veuillez décrire les réalisations de la personne, de l'entreprise ou du groupe mis en candidature. Pour procéder à la sélection, le comité de sélection des candidatures prendra en considération la façon dont la personne, l'entreprise ou le groupe répond aux critères d'engagement, d'habileté et de leadership, de même que sa façon de travailler avec les autres dans sa collectivité. Veuillez inclure tout attribut ou toute réalisation de la personne, de l'entreprise ou du groupe dont le comité de sélection devrait être au courant selon vous. **La description ne doit pas dépasser 400 mots.**

## Personne qui présente la candidature

NOM : \_\_\_\_\_

TITRE : \_\_\_\_\_

ORGANISATION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ COURRIEL : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE LA PERSONNE  
QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

## Personne, entreprise ou groupe mis en candidature

NOM : \_\_\_\_\_

TITRE : \_\_\_\_\_

ORGANISATION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ COURRIEL : \_\_\_\_\_

*suite à la page suivante*



## **Prix du ministre pour le leadership en prévention du crime** **Formulaire de mise en candidature (suite)**

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

Prix (cochez une option) :

- |  |                                |   |
|--|--------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Individuel         | <input type="radio"/> Jeunesse | <input type="radio"/> Groupe ou organisme communautaire |
| <input type="radio"/> Services de police | <input type="radio"/> Médias   | <input type="radio"/> Milieu des affaires               |

**Description des réalisations de la personne, de l'entreprise ou du groupe mis en candidature**  
(maximum 400 mots) :